



- 1. Présentation – Impact attendu**
- 2. Outils de déploiement**
- 3. Cadre réglementaire**
- 4. Déroulement de l'exercice 2026**
- 5. Crédits et Mesures**

# 1. Présentation – Impact attendu

## Un Fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires

- **Toutes les collectivités territoriales** et leurs groupements sont éligibles aux **divers mesures**
- **Financement** : investissements (**travaux ou équipements**) et prestations (**études ou ingénierie**)

**! Accessible !**

**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires

**! Disponible !**

- Actions prévues par la **territorialisation de la planification écologique**

**CRTE** = Stratégie territoriale ↔ **Fonds vert** = Financement opérationnel

- « *Les CRTE ont besoin du Fonds vert pour se concrétiser ; le Fonds vert s'appuie sur les CRTE pour agir* »
- Autres démarches partenariales : zonage spécifique et contractualisation (**QPV, PVD, CCT, etc.**)

## 2. Outils de déploiement

### 1 - Cahiers d'accompagnement du Fonds vert :

Contexte - Éligibilité des projets - Éligibilité des demandeurs

### 2 - Guide à l'intention des décideurs locaux :

Lignes directrices annuelles

### 4 - Plateforme Aides-Territoires :

Plateforme officielle du Fonds vert – Soutiens financiers État  
Webinaires et FAQ



### 4 - Plateforme demarche.numérique.gouv.fr :

Plateforme de saisie des demandes – Suivi des instructions



### 3. Cadre réglementaire

- [Décret du 25 juin 2018](#)
- [Circulaire du 28 février 2025](#)

**Simplicité** : Texte conjoint aux autres dotations de l'État – **Fluidité** – **Fongibilité**

**Proximité** : **Gestion locale** (convention / suivi budgétaire) et **accompagnement** (instructeurs)

#### Priorités 2025 :

- **Transition écologique** : axe prioritaire du soutien de l'État aux projets des collectivités
- Adaptation au changement climatique '**ACC**'
- Préservation des ressources foncières (AMB + Friches) / Rénovation énergétique
- Suivi des projets engagés
- Sollicitation de **Fonds européens**

#### Objectifs financiers :

- **15 %** du budget du Fonds vert en faveur des **QPV**
- **25 %** d'effet de levier attendu du Fonds vert
- **15 %** d'avance / **80 %** de financement maximum / **20 %** par le porteur de projet



## 4. Déroulement de l'exercice 2026

### En 2026 : Instruction des demandes : **Au fil de l'eau ?**

- Pas d'appel à projet en 2025
- Saisie de la demande vaut **accusé de réception**
- Projet attendu : présenter un **fort impact environnemental** et être suffisamment **mature** :  
le projet **ne doit pas avoir débuté** lors de la demande, avec un commencement dans l'année  
(consommation rapide de l'avance)
- Choix de la mesure selon le **cahier d'accompagnement** – Volet ingénierie dans chaque mesure
- Échanges avec les instructeurs à prioriser depuis **la plateforme** :



## 5. Crédits et Mesures

### 5.1. Crédits territoriaux

#### National

→ **Fonds vert principal :**

**3 axes** déclinés en **16 mesures**

- . Amélioration de la performance environnementale
- . Adaptation du territoire au changement climatique
- . Amélioration du cadre de vie

**1 mesure transverse : soutien en ingénierie**  
accompagnement adapté (animation, planification)

**1 nouvelle action : soutien des PCAET**

→ **Fonds vert Biodiversité :**

**3 mesures**



**1,15**

milliard d'euros  
pour soutenir  
vos projets verts

#### En Martinique

→ **Fonds vert principal :**

**3 axes** déclinés en **13 mesures**

**1 mesure transverse de soutien en ingénierie**

**1 nouvelle action soutien des PCAET**

Budget : **6,65 M€**

→ **Fonds vert Biodiversité :** **3 mesures**

Budget : **1,69 M€**

→ **Instruction par plusieurs services :**

ADEME : *Biodéchets et Territoires d'industrie*

DM : *Mer et littoral*

EPCI : *Soutien aux actions des PCAET*

OFB : *Atlas communaux de la biodiversité*

DEAL : *toutes les autres mesures*

**2026 :  
Pas encore  
Ouvert !**

**2026 :  
+ 200 M€**

# 5. Crédits et Mesures

## Fonds vert principal

### 5.2. Mesures

**Axe 1**  
**Amélioration**  
**Performance**  
**Environnementale**



Rénovation énergétique  
des bâtiments publics locaux



Soutien au tri à la source  
et valorisation des biodéchets



Aide aux maires  
bâisseurs



13 mesures du  
Fonds vert  
Principal

**Axe 2**  
**Adaptation**  
**Changement**  
**Climatique**



Prévention  
des inondations



Protection des bâtiments  
contre les vents cycloniques



Recul du trait  
de côte



Renaturation  
des villes et villages

**Axe 3**  
**Amélioration**  
**Cadre de vie**



Mobilités rurales



Covoiturage



Aménagements  
cyclables



Recyclage  
foncier



Territoires d'industrie  
en transition écologique



Mer et littoral,  
transition écologique  
maritime



# 5. Crédits et Mesures

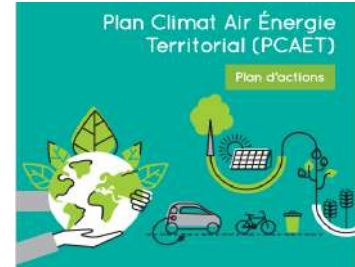
## 5.2. Mesures

### Fonds vert principal

1 mesure transverse :  
soutien en ingénierie



1 nouvelle action :  
soutien des PCAET



### Fonds vert Biodiversité

3 mesures du  
Fonds vert  
Biodiversité



**Documents**  
  
**synthétiques**  
  
**à votre**  
  
**disposition**

Nom de la mesure	Contexte	Impact attendu
<b>FONDS VERT PRINCIPAL</b>		
<b>AXE 1 : Amélioration de la performance environnementale</b>		
<b>Renovation énergétique des bâtiments publics</b>	Les bâtiments publics représentent une part significative de la consommation énergétique des collectivités.	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics.
<b>Gestion des biodéchets</b>	La gestion des biodéchets est essentielle pour réduire les déchets ménagers et valoriser les ressources organiques.	Mettre en place des solutions de tri et de valorisation des biodéchets à l'échelle locale.
<b>Aide aux maires bâtisseurs</b>	Les tensions foncières et les coûts d'équipement freinent la production de logements dans les communes volontaires.	Accroître l'offre de logements en facilitant la construction dans les communes sans étalement urbain.
<b>AXE 2 : Adaptation du territoire au changement climatique</b>		
<b>Protection contre les vents cycloniques</b>	Les territoires d'outre-mer sont exposés à des phénomènes cycloniques de plus en plus intenses.	Renforcer la résistance des bâtiments aux vents cycloniques pour protéger les populations.
<b>Prévention des inondations</b>	Les territoires et les personnes sont de plus en plus exposés aux risques d'inondation en raison du changement climatique.	Renforcer la résilience des territoires face aux inondations par des aménagements adaptés.
<b>Renaturation des villes</b>	L'artificialisation des sols réduit la biodiversité et augmente les îlots de chaleur urbains.	Restaurer des espaces naturels en milieu urbain pour améliorer le cadre de vie et la biodiversité.
<b>Lutte contre le recul du trait de côte</b>	L'érosion côtière menace les infrastructures et les écosystèmes littoraux.	Mettre en place des stratégies de gestion du littoral pour limiter le recul du trait de côte.
<b>AXE 3 : Amélioration du cadre de vie</b>		
<b>Recyclage des friches</b>	Les friches représentent un potentiel foncier sous-utilisé dans les zones urbanisées.	Réhabiliter les friches pour y développer des projets économiques, sociaux ou environnementaux.
<b>Mobilités durables en zones rurales</b>	L'isolement des zones rurales limite l'accès aux services et aggrave la dépendance automobile.	Développer des solutions de mobilité durable adaptées aux territoires ruraux.
<b>Développement du covoiturage</b>	Le covoiturage est une solution pour réduire le nombre de véhicules sur les routes.	Encourager le partage de trajets quotidiens pour diminuer les émissions de CO <sub>2</sub> et les coûts de mobilité.
<b>Aménagements cyclables</b>	La transition vers des modes actifs est freinée par l'insuffisance d'infrastructures sécurisées et connues.	Développer des infrastructures cyclables pour favoriser la pratique du vélo au quotidien.
<b>Transition écologique des territoires d'industrie</b>	L'industrie est confrontée à la nécessité de décarboner ses processus tout en restant compétitive.	Soutenir des projets industriels innovants pour une production durable plus respectueuse de l'environnement.
<b>Transition écologique maritime et littorale</b>	Les milieux marins et côtiers sont sous pression, tant écologique qu'économique, face au changement global.	Soutenir des projets intégrés favorisant une exploitation durable des espaces maritimes et littoraux.
<b>Soutien à l'ingénierie</b>		
<b>Appui à l'ingénierie territoriale</b>	Les collectivités ont besoin de compétences pour mener à bien des projets de transition écologique.	Renforcer les capacités locales pour accélérer la planification, le montage et la mise en œuvre des projets écologiques.
<b>Soutien aux PCAET</b>		
<b>Soutien des Plans climat-air-énergie territoriaux</b>	Les PCAET portés par les EPCI ont besoin de soutien pour développer les actions en faveur de la transition écologique.	Renforcer la planification écologique locale en soutenant les PCAET afin de réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et adapter les territoires au changement climatique.
<b>FONDS VERT BIODIVERSITÉ</b>		
<b>Atlas de la biodiversité communale (ABC)</b>	La méconnaissance locale de la biodiversité freine sa prise en compte dans l'action publique.	Produire des connaissances territorialisées pour intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement.
<b>Réduction des pressions sur la biodiversité</b>	La fragmentation des habitats et les pollutions érodent les écosystèmes et leurs services.	Mettre en place des actions ciblées pour réduire les facteurs de dégradation de la biodiversité.
<b>Protection des espaces naturels</b>	Les espaces naturels jouent un rôle crucial dans l'adaptation climatique et l'équilibre écologique ; ils sont menacés par l'urbanisation et les activités humaines.	Consolider les dispositifs de protection et de gestion durable pour renforcer les fonctions écologiques des milieux.



**Objectif du Fonds vert**

Le Fonds vert soutient financièrement les projets de transition écologique portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires, grâce à 16 mesures réparties en 3 axes visant à :

- Améliorer la performance environnementale,
- Adapter les territoires au changement climatique,
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

En 2025, le Fonds vert accompagne des projets mûrs, à fort impact environnemental et qui n'ont pas démarré. L'enveloppe dédiée à la Martinique est de **8,33 millions d'euros**.

En 2025, les priorités sont l'adaptation au changement climatique et le recyclage foncier.

**Fonctionnement et modalités**

- **Plateforme officielle** : Le détail des différentes aides du Fonds vert est consultable via la plateforme [Aides-territoires.fr](https://aides-territoires.fr) (cahiers d'accompagnement, webinaires, FAQ, etc.).
- **Plateforme de dépôt** : La demande d'aide et le suivi de l'instruction doivent être réalisés sur la plateforme [Demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr).
- **Réception des projets** : Les projets sont instruits par la DEAL, mais aussi la DM et l'ADEME.
- **Instruction** : Les projets sont instruits **au fil de l'eau en 2025** afin d'offrir, davantage de souplesse, de renforcer le dialogue avec les collectivités et de simplifier les démarches.

**Circulaire du 28 février 2025**

Cette circulaire définit les règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du Fonds vert pour 2025 ; elle s'inscrit dans une logique de simplification de l'action publique locale et de priorisation des investissements en faveur de la transition écologique. Elle précise les priorités d'investissement, les critères d'éligibilité et les modalités de gestion des crédits.

**Priorités géographiques : Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : 15 % dotation du FV**  
Une attention particulière est portée aux projets situés dans les QPV, afin de réduire les inégalités environnementales et de favoriser la transition écologique dans ces territoires prioritaires.

**Ressources et accompagnement**

- **Cahiers d'accompagnement** et **Guide à l'intention des décideurs locaux** : Ces référentiels sont disponibles pour aider à la préparation des dossiers de demande de financement. Ils sont accessibles via l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/fonds-vert-acceler-transition-ecologique-territoires/cahiers-vous-accompagner-chacun>
- **Accompagnement technique** : La DEAL de la Martinique propose un soutien pour le montage des projets, notamment en matière d'ingénierie de projet (mesures friches, renaturation et accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030).
- **Interlocuteurs de proximité** : Les sous-préfets d'arrondissement demeurent les interlocuteurs de proximité pour accompagner les collectivités dans la constitution de leurs dossiers.

**Contacts utiles**

- **La Direction de la Mer**, pour les projets liés à la transition écologique maritime et littorale ;
- **L'ADEME**, pour les projets liés aux mesures spécifiques *Territoires d'industrie en transition écologique* et *Valorisation des biodéchets* ;
- **Les Délégués du Préfet à la politique de la ville**, pour les projets situés dans les QPV,
- **La DEAL**, en particulier auprès de M. William MACAIRE ([william.macaire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:william.macaire@developpement-durable.gouv.fr)), pour l'ensemble des autres mesures, à l'exception de celles relatives au Fonds vert biodiversité, piloté par M. Bruno LAZZARINI ([bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr)).



MINISTÈRES  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Autre

ressource

à votre

disposition

FRANCE  
NATION  
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer



## La cartographie de l'ingénierie publique territoriale

- Recensement des **offres d'ingénierie mobilisables** (État, collectivités, opérateurs publics)
- Présentation homogène des **acteurs de l'ingénierie publique en Martinique**, domaines d'intervention et contacts
- **Appui aux collectivités**, de l'émergence des projets à leur mise en œuvre
- Outil d'aide au **montage et à la sécurisation** des projets

